VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne LeBlanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole LeBlanc, conseillère
Eliza LeBlanc, conseillère
Stéphane Dallaire, secrétaire-greffier

Ouverture de la réunion à 19h00.
(39 personnes sont présentes).

2018-164 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Eliza LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

<u>Présentation par Maître André Daigle au sujet du nouveau sous-bail</u>

- Maître Daigle fait un survol d'où les ententes ont débuté en 1997 et se rend jusqu'au nouveau sous-bail de 2017.

- Il souligne que le gouvernement provincial a cédé à la municipalité les acces pour se rendre aux Chalets de l'Aboiteau.

- Le gouvernement provincial a donné la permission aux banques de mettre un lien contre ceux qui ont demandé une hypothèque auprès des banques.

- Les changements importants dans le nouveau sous-bail sont :
  + la demande que chaque propriétaire ait une assurance de 5 millions au lieu de 2 millions; et
  + chaque propriétaire est responsable de l'inondation et ne peut pas indemniser la Corporation du Parc de l'Aboiteau.

- Maître Daigle note que ceux qui ne signent pas le nouveau sous-bail continuent à être sous le bail de 1997 mais de façon mensuelle.

Discussion reliée à l'élévation des chalets dans le Parc de l'Aboiteau

- Le maire Serge Léger souligne ce que le conseil a discuté au sujet de l'élévation des chalets et que les propriétaires peuvent garder les pompes submersibles branchées jusqu'au 31 octobre 2019.

- Plusieurs propriétaires de chalets donnent leur opinion vis-à-vis le problème d'inondation.

- Plusieurs soulignent de créer un sous-comité afin d'arriver avec des options à court terme pour ceux qui ont présentement des problèmes d'inondation printanière qui peut être aussi simple que de remplacer les ponceaux trop petits et de nettoyer les fossés.

- Au sujet des options à long terme pour l'ensemble des chalets, on regarde à possiblement un système complet de drainage d'eau.

- Certaines personnes ont démontré l'intérêt de faire partie de ce sous-comité.

- Plusieurs propriétaires demandent que la Corporation du Parc de l'Aboiteau commence la démarche auprès du gouvernement provincial dans le but d'ouvrir la discussion pour une entente après 2037.

- Un propriétaire de chalets propose qu'il est peut-être temps de penser à changer le format du conseil d'administration de la Corporation du Parc de l'Aboiteau et d'ajouter des propriétaires de chalets au conseil.

2018-165 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne LeBlanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Secrétaire-greffier